



Distr. LIMITÉE

UNEP(DEPI)/CAR WG.43/INF.25
13 janvier 2023

Original: ANGLAIS

Dixième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du Protocole relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (SPAW) dans la région des Caraïbes.

Réunion virtuelle, du 30 janvier 2023 au 1^{er} février 2023

RECOMMANDATIONS POUR LA CONSERVATION DES POISSONS-SCIE DANS LA GRANDE REGION CARAÏBE

UN RAPPORT DU GROUPE DE TRAVAIL « ESPECES »

Cette réunion est convoquée virtuellement. Les délégués sont priés d'accéder à tous les documents de la réunion par voie électronique afin de les télécharger si nécessaire.

Contexte

Pour cette biennale, le groupe de travail du STAC du SPAW sur les espèces s'est vu attribuer trois tâches par le STAC via le document "2021-2022 Tâches et présidences des groupes de travail ad hoc du STAC du SPAW".

Le présent document a été préparé par le groupe de travail sur les espèces en réponse à la tâche 2, sous-tâche Poissons-scies: "Renforcer les travaux sur la conservation et la gestion des espèces figurant dans les annexes du Protocole, en tenant compte des recommandations du paragraphe 4 du document UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25, recommandations du groupe de travail sur les espèces pour prévenir l'extinction des poissons-scies".

ACRONYMS

AMP	Aires Marines Protégées
CAR	Centre d'Activités régional du SPAW
COPACO	Commission des pêches pour l'Atlantique Centre-Ouest
GCFI	Institut des pêches du Golfe et des Caraïbes
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'Environnement
RPOA	Un plan d'action régional
SSG	Groupe d'experts sur les requins
SPAW	Zones et vie sauvage spécialement protégées
STAC	Comité consultatif scientifique et technique
UICN	Union internationale pour la conservation de la nature

Recommandations pour la conservation des poissons-scies dans la région des Caraïbes

Auteurs

Olga Koubrak, SeaLife Law

Avec la contribution de **Sonja Fordham**, Shark Advocates International (un projet de The Ocean Foundation)

Introduction

1. L'article 10 du Protocole de 1990 à la Convention de Cartagena relatif aux zones et à la vie sauvage spécialement protégées (Protocole SPAW) précise que les Parties "prennent des mesures de restauration, de gestion, de planification et autres pour assurer la survie des espèces [en danger ou menacées]" et réglementent ou interdisent les activités ayant "des effets négatifs sur ces espèces ou leurs habitats". L'article 11 déclare que chaque Partie "assure la protection et la reconstitution totales des espèces de faune énumérées à l'annexe II".
2. Les deux espèces de poisson-scie présentes dans les Caraïbes - le poisson-scie trident (*Pristis pectinata*) et le poisson-scie commun (*Pristis pristis*) - sont classées sur la liste rouge de l'UICN comme étant en danger critique d'extinction et sont respectivement inscrites à l'annexe II du protocole SPAW depuis 2017 et 2019. La mise à jour de 2018 de la Stratégie mondiale pour le poisson-scie du Groupe de spécialistes des requins (SSG) de l'UICN a souligné que la grande Caraïbes était une région clé pour prévenir l'extinction du poisson-scie. Le SSG considère que le poisson-scie est encore présent dans les eaux de cinq Parties SPAW : Bahamas, Colombie, Cuba, Honduras et Panama. Ces pays sont reconnus comme prioritaires pour la recherche sur le poisson-scie et/ou l'amélioration des politiques de conservation. La Colombie, Cuba et Panama ont également été identifiés par Yan *et al.* (2021) comme prioritaires pour la recherche sur le poisson-scie et l'action politique.
3. La survie du poisson-scie est principalement menacée par la pêche. La destruction et la dégradation de leurs habitats côtiers constituent également une menace.
4. L'annexe aux termes de référence des groupes de travail ad hoc du STAC du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.12) inclut la tâche supplémentaire suivante pour le groupe de

travail sur les espèces : "Développer des priorités et des stratégies pour la collaboration régionale et la mise en œuvre de mesures de gestion pour améliorer la protection des espèces listées dans les annexes du Protocole."

Recommandations

5. En s'appuyant sur les Recommandations pour prévenir l'extinction des poissons-scies (4.i-vi) adoptées lors de la neuvième réunion du Comité consultatif scientifique et technique (STAC) du SPAW (UNEP(DEPI)/CAR WG.42/INF.25) et sur la base d'analyses d'experts, nous proposons les actions suivantes, afin de prévenir l'extinction et de promouvoir le rétablissement des poissons-scies dans la Caraïbe (voir le tableau 1 pour le résumé) :
6. ***4.i. Des réglementations nationales pour interdire explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention, la vente et le commerce du poisson-scie, en particulier au Panama, au Honduras et en Colombie ;***

Responsables : Points focaux SPAW, Secrétariat SPAW et centre d'activités régionales CAR SPAW.

Focus: Le Panama, le Honduras et la Colombie sont considérés comme des États de l'aire de répartition du poisson-scie, mais ne disposent pas encore de protections juridiques spécifiques au poisson-scie.

Approche: Le CAR SPAW s'adresse aux points focaux SPAW des trois parties et réitère, par écrit, l'importance de l'Article 10 (identifier les espèces en danger et menacées et assurer leur survie) et de l'Article 11 (fournir une protection totale aux espèces listées à l'Annexe II, y compris deux espèces de poisson-scie). Par le biais du dialogue, le CAR SPAW et les points focaux SPAW de chaque partie prioritaire conviennent de plans et de calendriers pour établir rapidement des réglementations nationales visant à protéger les poissons-scies. Le CAR SPAW encourage l'assistance des États-Unis en se basant sur le succès de la conservation du poisson-scie dans ce pays.

Priorité : élevée

7. ***4.ii. La réglementation nationale des Bahamas pour interdire explicitement et spécifiquement la pêche, la mise à mort, la rétention et la vente domestique du poisson-scie ;***

Responsables : Point focal SPAW, Secrétariat SPAW et CAR SPAW.

Focus : Les lois actuelles des Bahamas ne sont pas claires quant à l'interdiction de la pêche, de la mise à mort, de la rétention et du commerce intérieur du poisson-scie en dehors du contexte de l'import/export.

Approche : Le CAR SPAW s'adresse au point focal SPAW des Bahamas et souligne, par écrit, les obligations découlant des articles 10 et 11 du protocole SPAW et l'importance des Bahamas pour le rétablissement du poisson-scie à petites dents dans la région des Caraïbes (ROC). Par le biais du dialogue, le CAR SPAW et le point focal SPAW s'accordent sur un plan et un calendrier pour mettre en place les protections manquantes. Le CAR SPAW encourage l'aide des États-Unis en se basant sur le succès de la conservation du poisson-scie dans ce pays.

Priorité : élevée

8. ***4.iii. Des programmes d'éducation et d'application, en particulier dans les cinq pays prioritaires susmentionnés, pour mettre en œuvre des mesures de protection et promouvoir la remise à l'eau du poisson-scie en toute sécurité ;***

Responsables : Points focaux SPAW, observateurs et experts SPAW.

Focus : Les Bahamas, Cuba, la Colombie, le Panama et le Honduras.

Approche : Les points focaux SPAW des pays prioritaires et les observateurs collaborent pour identifier les besoins en matière d'éducation et d'application de la loi dans chaque pays prioritaire, ainsi que les partenaires potentiels de mise en œuvre. Sur la base de ces discussions, les points focaux SPAW et les observateurs, ainsi que les partenaires identifiés, développent des stratégies et du matériel à des fins d'éducation et d'application.

Priorité : Moyenne

9. ***4.iv. Mesures de gestion de la pêche, notamment dans les pays prioritaires, visant à minimiser les rencontres de poissons-scies ainsi que la mortalité qui en résulte ;***

Responsables : Points focaux SPAW, observateurs et experts.

Focus : Les Bahamas, Cuba, la Colombie, le Panama et le Honduras.

Approche : Les points focaux SPAW des pays prioritaires et les observateurs examinent le rapport de synthèse de WIDECASST et la stratégie proposée dans le cadre de la tâche 4, 8.ii

sur les prises accessoires de tortues de mer dans les pêcheries littorales. Sur la base de cet examen, les points focaux SPAW et les observateurs élaborent des stratégies complémentaires pour mettre en œuvre des mesures de réduction des prises accessoires de poisson-scie dans les pays prioritaires.

Priorité : élevée

10. ***4.v. Recherche et protection des habitats critiques du poisson-scie, en particulier les mangroves, dans toute la région ;***

Responsables : Observateurs et experts SPAW, avec des partenaires universitaires.

Focus : Grande Région Caraïbe

Approche : Les observateurs SPAW et les partenaires universitaires examinent les zones protégées SPAW désignées pour déterminer leur adéquation en tant qu'habitat du poisson-scie et identifier les lacunes dans la couverture. Sur la base des résultats, les responsables feront des recommandations pour de nouvelles zones protégées et une meilleure gestion des sites désignés.

Priorité : Moyenne

11. ***4.vi. Un plan d'action régional (RPOA) pour le rétablissement du poisson-scie afin de rehausser le profil de l'espèce et de faciliter l'alignement, la coopération, le partage de l'information et le renforcement des capacités parmi les Parties SPAW.***

Responsables : Points focaux SPAW, observateurs et experts, en collaboration avec des partenaires universitaires et des experts en poissons-scies.

Focus : Grande Région Caraïbe

Approche : Les chefs de file engagent un consultant expert pour préparer un projet de PPA et organiser diverses consultations pour son élaboration.

Priorité : Faible

12. **Tableau 1** (E – élevé; M – moyen; F – faible)

Tâche	Pilote	Focus	Approche	Priorité
<i>4.i. Protection stricte du poisson-scie dans les pays prioritaires</i>	Points focaux, CAR SPAW	Panama, Honduras, Colombie	Dialogue avec les pays prioritaires	E
<i>4.ii. Renforcer la protection aux Bahamas</i>	Points focaux, CAR SPAW	Bahamas	Dialogue avec les Bahamas	E
<i>3.iii. Programmes d'éducation et d'application, en particulier dans les pays prioritaires</i>	Points focaux, observateurs	Bahamas, Cuba, Colombie, Panama, Honduras	Dialogue et collaboration entre les points focaux des pays prioritaires et les observateurs.	M
<i>4. iv. Mesures de gestion des pêches, notamment dans les pays prioritaires</i>	Points focaux, observateurs	Bahamas, Cuba, Colombie, Panama, Honduras	Examen du rapport de synthèse sur les prises accessoires de tortues marines dans les pêcheries côtières et élaboration de mesures complémentaires pour le poisson-scie	E
<i>4.v. Recherche et protection des habitats essentiels du poisson-scie</i>	Observateurs, partenaires universitaires	Grande Région Caraïbe	Examen des plans de gestion des zones protégées et de la littérature publiée ou non.	M
<i>5.vi. Un plan d'action régional (RPOA) pour le rétablissement du poisson-scie</i>	Points focaux, observateurs, partenaires académiques, experts en poissons-scies.	Grande Région Caraïbe	Examen de la littérature publiée/non publiée et des contributions des parties prenantes.	F

Références

- Sonja Fordham, Rima Jabado, Peter Kyne, Patricia Charvet, Nicholas Dulvy. “Saving Sawfish: Progress and Priorities.” IUCN Shark Specialist Group. 10.13140/RG.2.2.24708.58246. Available at: https://www.researchgate.net/publication/332978978_Fordham_et_al_2018_Saving_sawfish_Progress_and_Priorities
- Helen F. Yan, Peter M. Kyne, Rima W. Jabado, Ruth H. Leeney, Lindsay N.K. Davidson, Danielle H. Derrick, Brittany Finucci, Robert P. Freckleton, Sonja V. Fordham, Nicholas K. Dulvy, “Overfishing and habitat loss drive range contraction of iconic marine fishes to near extinction” (2021). *Science Advances* (2021) 7:eabb6026. DOI: 10.1126/sciadv.abb6026